

Trait d'union

lettre de la communauté de communes Gisors Epte Lévrière Janvier 2007 - n°5

Nous sommes heureux de vous annoncer la naissance

du site internet de la Communauté de communes, que vous pouvez consulter dès maintenant à l'adresse suivante :

<http://www.cdc-gisors.fr>

PRATIQUE

Les prochains travaux de voirie

lire page 2

EDITO

La preuve par l'action
Marcel Larmanou

lire page 3

ZOOM

L'amélioration des transports scolaires

lire page 5

GRAND ANGLE

Assainissement non-collectif

lire page 6

DÉCOUVERTE

Bazincourt sur Epte

lire page 7

Outil d'information complémentaire à « Trait d'union », le site vous permet de découvrir de façon pratique notre collectivité, ses domaines de compétences, de trouver très vite des informations et renseignements, qu'il s'agisse des sujets débattus en conseil communautaire, des horaires de transports scolaires, ou des travaux en cours sur notre territoire. Il est également à votre écoute et nous souhaitons que les questions ou les réactions que vous nous transmettez via la rubrique « Contactez-nous » contribuent au dialogue et à la construction de notre territoire.

A l'aube de 2007, le Président, les élus communautaires et toute l'équipe de la Communauté de communes vous présentent leur meilleurs vœux.



Voirie, mode d'emploi

Ce n'est pas la Communauté de communes, mais chaque commune qui propose les travaux à effectuer sur son territoire et qui définit ses priorités chaque année.

Aussi, pour toute demande de travaux à effectuer, les habitants et les entreprises doivent s'adresser à leur mairie qui décidera d'inscrire ou non ces travaux dans les propositions à faire à la Communauté de communes.

Par ailleurs, en matière d'entretien courant des bordures, caniveaux et trottoirs, ce sont les communes qui doivent intervenir pour remédier aux problèmes courants de type rebouchage de trous sur trottoir et gargouilles saillantes dans le cadre de la convention qu'elles ont passée avec la Communauté de communes.

Voie verte : Sur le bon chemin

Le jeudi 7 décembre dernier, le Syndicat mixte de la Voie verte Gisors-Gasny a été constitué. Son Président est Monsieur Vincent Andreu. Rappellons que les travaux d'aménagement de cette voie qui suivra le cours de l'Épte commenceront en 2007.

Plus vite, moins cher

Une convention portant sur la télétransmission des actes administratifs a été signée avec la préfecture. C'est la première convention de ce type signée dans le département. Elle permettra une simplification de la relation, évitera des déplacements inutiles et générera donc une économie de temps et de moyens.

Assistez aux assemblées communautaires en 2007

La Communauté de communes rappelle à tous que les séances communautaires sont publiques à l'instar des conseils municipaux. Elle sera heureuse de vous accueillir à ses prochaines assemblées communautaires qui auront lieu à Gisors à 19 heures en salle des mariages les mardis 9 et 23 janvier, 3 Avril, 22 mai, 26 juin, 25 septembre, 27 novembre et 18 décembre 2007.

Voirie

Demandez le programme

La Communauté de communes est en charge de la compétence voirie sur l'ensemble des voiries communales des 16 communes membres et met en place, sur proposition des communes, un programme annuel d'entretien (fonctionnement) et de modernisation (investissement).

Les travaux de modernisation 2006, réalisés par la Société Eure TP pour un montant de 550 000 € TTC, s'échelonnent jusqu'au mois de mai 2007.

Travaux réalisés fin 2006

Mainneville

Rue Française - bordures et caniveaux ;

Hébécourt

Rue des Landes - trottoirs ;

Saint Denis le Ferment

Rue de l'Abreuvoir - caniveau ; Rue de l'Eglise - évacuation Eaux Pluviales ; Rue du Coudray - bordures et caniveaux ;

Bazincourt sur Epte

Rue de Sainte Marie - caniveaux ;

Travaux programmés en janvier février 2007

Bazincourt sur Epte

Rue du Manoir - bordures et caniveaux ;

Bézu Saint Eloi

Rue du Haut Parquet - bordures et caniveaux ; Rue des Bourguignons - bordures et caniveaux ; Route de Rouen - trottoirs ;

Bernouville

Rue de Rouen - trottoirs ; Rue du Haut Parquet - bordures et raccordement réseau local Eaux Pluviales ; Rue du Marais - bordures et caniveaux ; Rue Boimare - caniveaux.

Gisors

- Rue du 11 Novembre : réalisation de bordures et caniveaux ;
- Rue du Mont de l'Aigle : réalisation de bordures et caniveaux ;
- Rue Marchandin : réalisation de bordures et caniveaux, évacuation des eaux pluviales (reportée pour phasage avec les travaux de réseau) ;
- Rue Saint Gervais : reprofilage ponctuel de trottoir ;
- Rue des Argilières : réfection de chaussée, réalisation de trottoir ;
- Rue de la Révolution : réfection de trottoir.

Travaux programmés en mars 2007

Neaufles Saint Martin :

Rue Villégas - bordures et caniveaux et évacuation Eaux Pluviales ; Rue Sénécaux - bordures et caniveaux ;

Vesly

Rue Montpinçon - bordures et caniveaux ; Rue de Rome - bordures et caniveaux et réfection de chaussée ; Rue Saint Thomas - bordures et caniveaux et évacuation Eaux Pluviales ; Rue de l'Ormetel - trottoirs.

Travaux programmés Courant mai 2007

Guerny

Chemin des Prés : bordures, caniveau et chaussée.

A

édito

La preuve par l'action

Marcel Larmanou

Maire de Gisors
Conseiller général de l'Eure
Président de la communauté
de communes
Gisors-Epte-Lévrière

Après deux ans d'existence, la communauté de communes est à même d'assurer les missions qui lui ont été attribuées par les seize communes qui la composent.

Concrètement, cela se traduit par des réalisations et des projets communs. Chacune et chacun d'entre nous constate les efforts faits pour l'amélioration et l'entretien de la voirie, la valorisation des zones d'activités, la mise en place du service d'assainissement non collectif, la création et le développement des quatre centres de loisirs pour les enfants et adolescents en milieu rural, la gestion au

quotidien des transports scolaires, ou encore celle plus difficile du stationnement des gens du voyage pour les lesquels un terrain est aménagé route de Bazincourt. Les projets emblématiques prennent aussi corps, celui du centre nautique de Trie-Chateau, l'étude d'un nouveau gymnase pour les collégiens de Pablo Picasso, la voie

verte Gisors – Gasny... Souvent, nous collaborons avec d'autres collectivités territoriales pour être plus efficaces et partager les charges. Nous le faisons aussi pour les transports et une démarche commune nous réunis pour obtenir enfin une réunion de travail pour l'amélioration de la desserte ferroviaire Gisors – Paris Saint Lazare.

On le voit notre communauté de communes s'attache à répondre le mieux possible aux besoins de la population. Même s'il est parfois ardu de définir l'intérêt communautaire des habitants de la ville et de ceux des campagnes, la concertation, l'écoute mutuelle, permettent de porter ensemble des réalisations qui profitent et profiteront à tous.

Je veux rappeler encore que les collectivités locales ont besoin de ressources nouvelles. Alors que la réforme de la taxe professionnelle risque de léser gravement les structures intercommunales, il est possible de faire contribuer la sphère financière de l'économie, sous-fiscalisée, à la dépense publique. Celle-ci ne peut être seulement issue de l'impôt des ménages déjà lourdement taxés par ce que l'on surnomme, à juste titre, les quatre vieilles.

En ce début d'année 2007, au cours de laquelle nous aurons à prendre d'importantes décisions pour définir l'avenir de notre pays, je vous adresse mes meilleurs vœux de bonheur pour vous, de justice et paix dans le monde.

Centres de loisirs

Les centres de loisirs de la Communauté de communes seront ouverts pendant les vacances d'hiver 2007. Pensez à y inscrire rapidement vos enfants en contactant les numéros suivants :

Pour le centre de Vesly-Mainneville
06 21 63 67 46 et
02 32 49 42 22.

Pour le centre de Bazincourt-sur-Epte
02 32 55 21 10.

Pour le centre de Bezu-Saint-Eloi
02 32 55 17 46.

8 mois pour Sprint

L'étude de faisabilité du troisième gymnase à côté du collège Pablo Picasso est lancée. Confiée à une société spécialisée dans la programmation des équipements sportifs (Sprint) elle portera sur l'évaluation des besoins, le type d'équipement à réaliser, les coûts et les dimensions adaptées. Résultats de l'étude attendus au dernier trimestre 2007.

Gérer c'est prévoir

La communauté de communes investit pour répondre aux besoins de la population. Afin de bien maîtriser l'évolution de ses dépenses, elle a demandé à un cabinet spécialisé (FCL) de se livrer à une étude prospective de ses marges de manœuvre financières et des besoins en liaison avec les investissements projetés (Centre nautique, voie verte, Centres de loisirs...) à l'horizon 2011.

Taxe professionnelle allégée sur la ZAC

Une réunion a eu lieu avec les entrepreneurs de la ZAC du Mont de Magny le 1er décembre, afin de présenter les projets d'aménagement de la ZAC (Tourne à droite et amélioration de la sécurité route de Delincourt).

A cette occasion, les entreprises ont été informées de la mise en place de la taxe professionnelle de zone à partir de janvier 2007 (sur la ZAC uniquement.) dont le taux sera réduit en moyenne de 2%. L'objectif d'une telle décision est de renforcer l'attractivité du territoire pour faciliter de futures implantations.

Vexin normand

Maîtriser les enjeux du développement

Prévoir et mettre en cohérence les choix en matière d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux sur les 25 ans à venir, tels sont les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale, en cours d'élaboration, avec en ligne de mire, la qualité de vie dans le Pays du Vexin Normand aujourd'hui et demain.

Les enjeux de développement du territoire liés en particulier à la pression démographique et à la croissance urbaine, ont amené le Syndicat Mixte du Pays du Vexin Normand (qui regroupe 74 000 habitants) à réaliser un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Un SCOT pour quoi faire ?

Les principaux objectifs du SCOT sont les suivants :

- Rendre les politiques d'urbanisme plus claires, mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles, notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux.
- Offrir une large gamme en matière d'habitat (accession à la propriété, logements locatifs, logements sociaux ...) pour répondre aux besoins des différents publics qu'il s'agisse des jeunes souhaitant s'installer sur le territoire, de répondre aux besoins liés à l'éclatement des familles, à l'arrivée de nouveaux habitants ou à la croissance du nombre des personnes âgées.
- Préserver l'environnement et le valoriser au service du développement durable du territoire.

Le SCOT est un document d'urbanisme qui fixe des grandes orientations aux Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.) et aux cartes communales, mais il ne les remplace pas. Par ailleurs, il n'impose pas aux communes d'adopter un document d'urbanisme.

Décider de doter le Pays du Vexin

Normand d'un SCOT, c'est prendre appui sur un outil juridique pour concevoir un Projet de territoire qui s'inscrit dans le long terme en mettant les 25 prochaines années en perspective. Outil de planification stratégique, le SCOT du Vexin Normand proposera une vision concrète du territoire et une finalité centrale : le bien-être, la prospérité et la qualité de vie dans le Pays du Vexin Normand aujourd'hui et demain.

Cette mise en perspective implique des choix stratégiques essentiels pour un devenir maîtrisé et pour relever ensemble le défi d'un « Pays avec un Art de vivre ».

Pour gagner ce pari, les études et travaux du SCOT, qui privilégieront l'efficacité et le pragmatisme, seront menés, tout au long de la démarche, en croisant une approche thématique (économie, social, environnement) et une approche territoriale, tant au niveau de chacune des Communautés de Communes que des espaces présentant des caractéristiques communes.

Pour atteindre cet objectif, la procédure SCOT est organisée en quatre grandes étapes :

- Elaboration du diagnostic : Avril-Juillet 2006 (déjà fait)
- Définition des Orientations : Septembre 2006-Février 2007 (en cours)
- Finalisation des documents SCOT en vue de son arrêt : Mars-Juin 2007
- Finalisation des documents SCOT en vue de son approbation : Septembre 2007-Février 2008



Transports scolaires

Pour la sécurité et l'efficacité

Ce sont près de 1 500 élèves par jour (maternels, primaires, collégiens, lycéens) qui sont acheminés quotidiennement vers leur lieu d'établissement scolaire. Afin d'améliorer la sécurité et l'efficacité du service, une convention est en cours de signature entre tous les partenaires. Une première dans le Département de l'Eure. Mais parents et accompagnateurs sont eux aussi sollicités pour concourir à la sécurité des enfants transportés.

À l'échelle du territoire communautaire, les transports scolaires sont assurés par la Communauté de communes, qui intervient comme « autorité organisatrice de second rang » pour le compte du Conseil Général de l'Eure.

Au-delà du Conseil Général, de la Communauté de communes et des transporteurs (Grisel avec comme sous-traitant TVS,) d'autres acteurs sont partie prenante de ce service qu'il s'agisse des Directeurs d'Écoles, Principaux de Collèges, Provoiseurs de Lycées. Chacun de ces acteurs directs ou indirects du transport scolaire joue un rôle clé dans le fonctionnement du service.

Afin d'améliorer, de façon pragmatique, le dialogue et la transmission d'information, les échanges

et tout simplement le service du transport, un projet de charte de bon usage des transports scolaires a été adoptée le 5 décembre par le Conseil communautaire. Elle engagera chacun des signataires à mettre tout en œuvre pour un fonctionnement plus efficace du service en veillant à respecter de simples règles de bon usage et de bon fonctionnement.

La Communauté de communes a, par ailleurs, mis en place une charte de l'accompagnateur de car afin de préciser clairement le cadre de sa mission.

Enfin les parents d'élèves des maternelles et primaires ont à choisir pour la prise en charge de leur enfant à la descente du car, entre une autorisation de rentrer

seul chez lui ou sa prise en charge, en plus du tuteur désigné, par une personne nominativement désignée qu'il s'agisse d'un parent ou d'un voisin

L'autorisation demandée est à transmettre impérativement au pôle transports scolaires de la Communauté de communes par écrit (22, route de Dieppe 27140 Gisors) par fax au 02 32 27 97 73) ou par courriel (transport.scolaire.cdc.gisors@wanadoo.fr)

→ Vous trouverez sur le site de la Communauté dans la rubrique "transports scolaires" les fiches horaires de tous les circuits de transports. (<http://www.cdc-gisors.fr>)

Assainissement non collectif

Pour mieux protéger notre environnement

Les contrôles liés au Service public d'assainissement non collectif commencent le 10 janvier 2007.

La Communauté de communes est compétente en matière de SPANC « Service Public d'Assainissement Non Collectif ». La mise en place du SPANC a été rendue obligatoire par la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992. C'est un outil au service des élus et des populations pour mieux gérer les pollutions produites par les installations d'assainissement non collectif. Rappelons que le maire est responsable du bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif sur le territoire communal.

D'un point de vue pratique, les premiers contrôles pour l'assainissement individuel commenceront le 10 janvier 2007. C'est l'entreprise AMODIAG qui a été retenue pour une durée de 4 ans dans le cadre d'un Marché d'Appel Offres Ouvert pour effectuer l'ensemble de ces contrôles obligatoires (installations existantes, neuves, contrôle de bon fonctionnement) sur le territoire de la Communauté de communes. Par ailleurs, l'entreprise NEELS a également été retenue et pourra assurer aux particuliers qui le souhaitent une vidange de leur système d'assainissement non collectif à un prix compétitif (216 € TTC quel que soit le nombre de m³ vidangé), les particuliers n'étant toutefois pas obligés de recourir à ce service.

Les contrôles des installations exist-

tantes seront réalisés par secteur géographique de 2007 à 2009, les premiers secteurs contrôlés (secteur n°1) étant ceux où des points de captage d'eau, des rivières, des éléments sensibles au milieu naturel sont présents.

- Secteur n°1 : Mainneville, Mesnil S/S Vienne, Sancourt ;
- Secteur n°2 : Amécourt, Hébecourt et Saint-Denis -le-Ferment ;
- Secteur n°3 : Bézu St-Eloi, Neaufles-St-Martin, et Bernouville ;
- Secteur n°4 : Gisors et Bazincourt-S/Epte ;
- Secteur n°5 : Vesly, Noyers, Guerny, Dangu et Authevernes

Il est précisé qu'une réunion publique d'information aura lieu pour chaque secteur avant le début des contrôles de diagnostic initial avec la distribution d'une plaquette pédagogique de communication.

Pour le secteur 1, réunion publique le 8 janvier à la salle des fêtes de Mainneville

→ Les contacts à partir du 10 janvier 2007

- AMODIAG Environnement
M. Streit (Agence de Mantes la Jolie)
Tél : 01 30 33 93 53
- SARL NEELS ASSAINISSEMENT
Tél : 02 32 55 26 59

les différents contrôles :

• Le contrôle diagnostic de l'existant Qui est concerné ? :

Tous les propriétaires et/ou locataires utilisant un assainissement non collectif. le contrôle diagnostic est un état des lieux obligatoire des ouvrages existants. Un projet de réhabilitation sera proposé au propriétaire d'une installation le nécessitant.

Combien ça coûte ? :

Diagnostic seul :
Prix 39 € TTC
Diagnostic + projet de réhabilitation :
Prix 54 € TTC

• Le contrôle de bonne conception et d'implantation (dès 2007) :

Qui est concerné ? :

Tout propriétaire d'une habitation projetant de réaliser ou de réhabiliter une installation d'assainissement non collectif.

Le particulier fera une demande de dossier auprès de sa commune où il retirera un formulaire de contrôle de conception et d'implantation. Il le complètera grâce à l'étude de filière qu'il aura fait réaliser par un prestataire. Cette étude de filière fera l'objet d'un contrôle de bonne conception et d'implantation sur dossier.

Combien ça coûte ? :

Prix 57 € TTC (sauf pour les particuliers qui ont fait l'objet d'un projet de réhabilitation par AMODIAG, qui auront déjà payé 54 €).

• Le contrôle de bonne exécution (dès 2007) :

Qui est concerné ? :

Tout propriétaire qui a équipé son habitation d'une installation d'assainissement non collectif neuve ou réhabilitée.

Avant chaque remblaiement, le particulier devra informer AMODIAG Environnement de la date prévisionnelle d'achèvement des travaux. Le but est de vérifier si l'entreprise a respecté le projet de départ et réalisé les travaux dans les règles de l'art.

Combien ça coûte ? :

Prix 78 € TTC

• Le contrôle périodique de bon fonctionnement (dès 2010) :

Qui est concerné ? :

Tous les propriétaires et/ou locataires utilisant un assainissement non collectif.

Ce contrôle s'effectuera tous les 4 ans et vise à contrôler le bon état des ouvrages, de leur ventilation ainsi que le bon écoulement des effluents dans le dispositif et l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse.

Combien ça coûte ? :

Prix 55 € TTC

En pratique : • Un particulier qui a une installation conforme paiera 39,00 € TTC pour le diagnostic existant uniquement. • Un particulier chez qui un contrôle diagnostic de l'existant ainsi qu'un projet de réhabilitation auront été réalisés, paiera 54,00 € TTC + 78,00 € TTC. • Un particulier réalisant (cas du neuf) ou réhabilitant une installation d'assainissement non collectif paiera 57,00 € TTC + 78,00 € TTC.

Bazincourt sur Epte

Le territoire de cette commune, qui s'incline de l'ouest à l'est, descend en pente assez rapide sur les bords de l'Epte ; il est limité d'un côté par cette rivière qui le sépare du département de l'Oise et des autres côtés par Gisors, Saint-Denis-le-Ferment, Hébecourt et Amécourt. THIERCEVILLE forme aujourd'hui la principale dépendance de la commune à laquelle elle a été rattachée en 1808.

C'était une des « sept villes de Bleu », elle fut tantôt nommée : Tiergevilla, Tigérvilla, Tigervilla, Tygiervilla, elle eut pour Seigneur le Comte de St Paër. Vers 1820 les terres de Thierceville furent achetées par le Baron de Montreuil. C'est lui qui a fait construire dans le parc qui entoure le château la chapelle consacrée par Monseigneur Olivier, évêque, d'Evreux et placée sous l'invocation de St Jovine.

Histoire du nom de Bazincourt-sur-Epte

Bazincourt, appelé Basincourt dans le pouillé d'Eudes Rigaud, Beusincourt dans les chartes de l'abbaye de Mortemer et Basincortis dans une charte de Richard II, tire probablement son nom de Basini ou Bazinicortis, ferme ou métairie de Bazin, Basinus vient lui-même de Basenus qui veut dire maître. Ce nom a été porté par beaucoup de seigneurs des septième et huitième siècles ; une fille de Chilperic Ier s'appelait Basine.

Une charte de 1098 constate une donation faite en faveur de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, par un chevalier nommé Raoul de Bazincourt ; vers l'année 1134 ce lieu était en possession d'un baron nommé Guillaume de Bazincourt. Au commencement du treizième siècle, Bazincourt formait un fief appartenant au chevalier Barthélémy du Fay qui en rendit hommage à Jean de Gisors.

Une enquête faite par le bailli de Gisors, en 1262, à propos des tilleuls

du bois de Bazincourt qui ne pouvaient pas être vendus sans la permission du roi, montra l'importance que l'on attachait à l'écorce de ces arbres, avec laquelle on fabriquait des cordages.

Bazincourt était un plein fief de haubert, relevant du marquisat d'Heudicourt. Madame de la Popelinière fit foi et hommage de cette seigneurie à Madame Marie Sublet, d'Heudicourt. Par aveu du 30 octobre 1747, la paroisse dépendait du diocèse de Rouen, de l'archidiaconé du Vexin Normand, du gouvernement de Normandie, du doyenné, du baillage, de la vicomté et de l'élection de Gisors.

Son patrimoine

Bazincourt sur Epte, village de la frontière normande ne manque pas de charme, la bordure de la Forêt et les rives de l'Epte y contribuent largement.

D'un point de vue patrimonial, l'église de Bazincourt implantée sur le coteau ouest qui domine la vallée de l'Epte, est protégée par une inscription au titre des sites. De son parvis on a une vue sur le village et l'église d'Eragny sur Epte et l'on devine la maison de Pissarro. Par ailleurs, il faut signaler à Thierceville au sommet de la colline proche de Sérifontaine les ruines du château féodal de Saussard, et dans le hameau le beau manoir du 16ème siècle. N'oublions pas le long de l'Epte l'autre château Saussard construit au 19ème siècle.

Il fait bon vivre à Bazincourt sur Epte dont la population est évaluée à 600 habitants. Son Maire est Jean-Pierre MONEUSE.

Michel Levé

La recette de grand-mère Eugénie

Le boudin à la Normande

Pour 4 personnes :

4 boudins blancs, 4 belles pommes sûres (reinettes ou granny), un peu de beurre, une cuillère à café de moutarde, un verre de cidre, une tasse de crème fraîche, du sel et du poivre.

Dans une poêle, faites chanter un morceau de beurre et cuisez les boudins que vous aurez préalablement piqués afin qu'ils n'éclatent pas.

Epluchez les pommes et coupez-les en quartiers que vous citronnerez pour éviter qu'ils noircissent.

Dans une autre poêle, faites cuire dans du beurre les quartiers de pommes. Lorsque le boudin est cuit, mettez-le dans le plat de service, disposez autour les pommes et tenez au chaud. Dans la poêle qui a servi à faire cuire le boudin, mettez une cuillère à café de moutarde. Tournez avec une mouvette en bois. Déglacez avec le cidre. Laissez réduire un peu et ajoutez la crème fraîche. La sauce doit devenir lisse et épaisse. Versez-la sur les boudins.

MANIFESTATIONS CULTURELLES janvier → mars 2007

■ BAZINCOURT SUR EPTE

Vœux du Maire

13 janvier

■ BEZU SAINT ELOI

Exposition Arts et Cultures

13 & 14 janvier

Spectacle Danse

27 janvier

Comité des fêtes

«Saint-Valentin»

Repas Dansant

17 février

■ GISORS

«secrets d'épices»

Spectacle pour
les maternelles

9 janvier

concert ACLG

19 janvier

«Une heure en scène»

audition d'élèves organisée
par le conservatoire

23 janvier

«Fallait rester chez vous, têtes de nœuds»

Les Désinents

23 & 24 janvier

Concert Rachid TAHA

26 janvier

Forum Social

27 janvier

Soirée crêpes

par l'association

Portes Ouvertes

27 janvier

Loto du Lions Club

28 janvier

«Bukowski, jusqu'à ce que les doigts saignent un peu...»

Les Désinents

6 février

Collecte de sang

15 février

Spectacle Tutti Frutti

par les élèves et professeurs
du Conservatoire

16 février

Loto de l'entente

Gisorsienne de Football

17 février

Fête paroissiale

18 février

«Fallait rester chez vous, têtes de nœuds»

à 20 h 30 au lycée louise michel

Les Désinents

19 février

«inconnu à cette adresse»

par la compagnie Articule

23 février

Audition d'élèves

du Conservatoire

30 mars

«1(+1)»

Les Désinents

30 & 31 mars

■ NEAUFLES SAINT MARTIN

Repas Comité des Fêtes

3 février

Théâtre

17 & 18 mars

Repas Comité des fêtes

24 mars

Loto école

31 mars

■ VESLY

Loto Saint-Valentin

11 février

NB : Ces informations nous sont
transmises par les communes.
Si votre commune n'est pas
renseignée, c'est que les éléments
ne nous sont pas parvenus ou
arrivés trop tard

«Trait d'union», Lettre de la Communauté de Communes
Gisors Epte Lévrière, 5 rue Jean Jaurès, 27140 Gisors BP 39

Tél. 02 32 27 89 50, Directeur de la publication : Stéphane Mimpontel,

Rédaction : Equipe administrative de la CDC, Conception et réalisation MB et A, tirage : 8 000 exemplaires.